

Conditions particulières de vente / activités à la carte

Conditions particulières de vente:

<u>Procédure de réservation</u> - Vous pouvez vous inscrire à nos activités à la carte par téléphone auprès de notre agence ou via notre site internet. Le site internet de Montagnes d'Ubaye constitue un catalogue permettant de présenter les séjours et activités vendus par Montagnes d'Ubaye. Les photos figurant sur le site internet, sur les dépliants et brochures sont simplement illustratives et n'ont pas de valeur contractuelle.

Réservation à plus de 15 jours :

L'envoi par le client d'une pré-réservation par mail ou par pré-réservation internet n'engage pas Montagnes d'Ubaye. Montagnes d'Ubaye fait parvenir au client une proposition d'activité, de tarif et de date et un bulletin d'inscription correspondant à l'activité choisie, la période ainsi que le nombre de participants. Ce devis/bulletin d'inscription est valable 48 heures mais ne constitue pas un engagement pour Montagnes d'Ubaye.

En cas d'accord du client sur cette proposition Montagnes d'Ubaye demandera un acompte de 30 % du montant totale de la prestation.

Pour une réservation à moins de 15 jours, il vous sera demandé la totalité de la somme de la prestation choisie.

Dès réception de votre règlement vous recevrez une facture ainsi qu'un Voucher à remettre au prestataire membre de notre GEIE.

Tarifs - Les tarifs des activités proposés par Montagnes d'Ubaye sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix varie notamment selon la période d'exécution des séjours, packs, coffrets ou activités. Aucune contestation relative au prix des prestations ne pourra être prise en compte après signature du contrat. Les prix sont exprimés en € net de taxe. Le prix comprend les prestations décrites au bulletin d'inscription et sur les fiches techniques et de manière générale les séjours, nos activités ne comprennent pas :

- Le trajet pour se rendre au lieu de rendez-vous
- Les déplacements personnels et transferts locaux (sauf transfert mentionné au programme)
- Les boissons et dépenses d'ordre personnel
- Les frais de vaccination et de visa
- Les excursions facultatives
- Les consommations téléphoniques
- Les pourboires obligatoires ou d'usage
- Les taxes de surcharges carburant
- Les activités payantes non mentionnées au programme
- L'assurance de Responsabilité Civile Individuelle, l'annulation, la perte et la dégradation d'équipement

Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation définitive après confirmation de la disponibilité. Il peut être modifié tant à la hausse qu'à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports liés notamment au coût du carburant. Au cours des trente jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'aucune majoration.

Toute prestation commandée en plus des activités prévues initialement, fera l'objet d'une facturation supplémentaire à la fin de la prestation. (Activité de repli en cas de mauvais temps, chauffeur supplémentaire...)

Paiement / Facturation - Pour toute inscription à moins de 15 jours de l'activité, le montant de l'activité devra être payé en totalité. A plus de 30 jours, un acompte de 30 % vous sera demandé à l'inscription et le paiement du solde devra être réglé le jour de l'activité.

Modes de paiement acceptés :

- Espèces (la législation ne permet pas d'accepter les paiements en espèce de plus de 3000€)
- Chèques vacances ANCV (si le paiement est supérieur à la commande, la différence restera en avoir nonremboursable)
- Carte bancaire (Visa, Eurocard/Mastercard, Maestro), VAD avec numéro de carte bleue, nom du porteur, date d'expiration et pictogramme visuel. Pour la VAD et paiements en ligne nous utilisons le système de paiement à distance de la BNP. Les transactions sont donc sécurisées
- Virement en joignant la photocopie de votre ordre de virement au compte Montagnes d'Ubaye, BNP Barcelonnette. Contactez-nous pour recevoir le RIB (Les frais de virement restent à votre charge)

Tout supplément sollicité par le participant fera l'objet d'une facturation complémentaire. Cette facturation complémentaire interviendra dans un délai de 15 jours à compter de la fin de l'événement ou du séjour et payable à réception de la facture plus 5 jours

Annulation

Pour les activités à la carte réservées et réglées par téléphone, par courrier ou au comptoir de notre agence Montagnes d'Ubaye. Ne concerne pas les groupes mais uniquement la clientèle individuelle.

Toute annulation de votre part doit être signalée à Montagnes d'Ubaye 2 jours avant l'activité. Les sommes versées vous seront alors intégralement remboursées.

En cas d'annulation la veille de l'activité, Montagnes d'Ubaye se réserve le droit de conserver 50 % de la somme versée. En cas de non présentation ou d'annulation le jour de l'activité, votre règlement ne sera pas restitué.

Annulation de notre part :

Pour les activités à la carte réservées et réglées par téléphone Ne concerne pas les groupes mais uniquement la clientèle individuelle.

En cas de nombre insuffisant de participants ou de mauvais temps, nous pourrons être contraints d'annuler une activité. Une solution de remplacement vous sera proposée au maximum la veille de la prestation. En aucun cas ces modifications ne pourront donner lieu à des dommages et intérêts. Si les solutions proposées ne vous conviennent pas, vos versements intégralement restitué, sans autre indemnité.

Assurance Responsabilité civile
MONTAGNES D'UBAYE est titulaire d'une police
d'assurance «organisateur de séjours tout compris» :

 Mutuelles du mans Assurances représenté par SAGA – BP 27 – 69921 OULLINS CEDEX CEDEX

Cependant nous ne saurions nous substituer à la Responsabilité Civile Personnelle dont chaque participant doit être titulaire.

Pour les activités à la carte, Montagnes d'Ubaye s'assure que tous les membres du GEIE, moniteurs, guides et accompagnateurs soient bien assurés en responsabilité civile

Assurance personnelle

Il appartient au client de vérifier, en préalable à son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Il convient de noter qu'une assurance est vivement conseillée pour le type d'activités que nous proposons. Montagnes d'Ubaye peut si vous le souhaitez vous proposer une assurance journée multisport au prix de 5 € / pers.

Risques

Toute activité de pleine nature comporte des risques. Chaque participant les assume consciemment. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité délivrées au cours de l'activité.

Force majeure

MONTAGNES D'UBAYE sera libérée de ses obligations pour tout événement indépendant de sa volonté qui empêche ou retarde la livraison des produits, assimilé contractuellement à la force majeure. Il en sera ainsi notamment en cas d'événements intervenant chez Montagnes d'Ubaye ou ses partenaires ou de prestataires tiers, tels que : lock out, grève, épidémie, embargo, guerre, émeute, acte de terrorisme, tremblement de terre, catastrophe naturelle, retard dans les transports, ou de tout autre événement indépendant de sa volonté.

Cession du contrat

En cas d'inexécution par le participant de l'une quelconque de ses obligations, Montagnes d'Ubaye se réserve le droit de suspendre ses prestations en cours sans que le participant puisse réclamer des dommages -intérêts à ce titre.

Le participant peut céder son contrat après en avoir informé préalablement Montagnes d'Ubaye dans un délai de sept (7) jours avant le début du séjour ou de l'événement, à un tiers qui remplit toutes les conditions requises pour le séjour ou l'événement. Le cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement vis à vis de MONTAGNES D'UBAYE du paiement du solde du prix ainsi que les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Disposition diverses

Le fait pour MONTAGNES D'UBAYE de ne pas respecter l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le participant pour des raisons indépendantes de sa volonté ne pourra pas avoir pour conséquence la cessation immédiate de toute relation, tel que la résiliation des commandes en cours.

Réclamation

Toute réclamation doit être adressée à Montagnes d'Ubaye par courrier recommandé avec accusé de réception et accompagnée de pièces justificatives dans les trente jours qui suivent votre retour. Nous vous conseillons vivement d'intervenir directement sur place pour tous problèmes liés à une inexécution ou une mauvaise exécution de la prestation. Le délai de réponse varie selon notre enquête. Toute contestation sera portée devant le Tribunal de Commerce de Manosque.

Informatique et liberté

Conformément à la Loi Française « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Ce droit s'exerce auprès du GEIE Montagnes d'Ubaye.

Prise d'effet-

Les présentes conditions prennent effet à compter de la signature de ce contrat :

Je soussigné(e), agissant en mon nom et en celui des autres participants, déclare souscrire aux conditions générales de vente ci-dessus, m'ayant permis d'effectuer mon choix d'activité(s).

J'accepte les dites conditions générales de vente avant que de contracter auprès de Montagnes d'Ubaye.

Montagnes d'Ubaye, trekking et aventure 37, rue Manuel – BP3 – 04400 BARCELONNETTE Tél. +33 (0)4 92 81 29 97 / contact@montagnes-ubaye.com

GEIE- Siret. 432 062 297 00010 – Immatriculation tourisme 004100006– bénéficiaire en tant qu'adhérent de la SA COVEA caution 34, place de la République – 72013 Le Mans Cedex 2 – Mutuelles du mans Assurances représenté par SAGA – BP 27 – 69921 OULLINS CEDEX CEDEX

